

# PROCES-VERBAL





## **ORDRE DU JOUR**

### **1°) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 09/04/2025**

### **2°) Finances**

- Décision modificative n°1 : Amortissement des frais d'insertion ;
- Décision modificative n°2 : Provisions pour dépréciations
- Attribution du Marché de travaux : Rénovation énergétique de la salle polyvalente
- Demande de Fonds de Concours au titre de la préservation en eau
- Demande de subvention au Département dans le cadre des aides portant sur les travaux de lutte contre l'incendie – Fourniture et pose d'une bâche incendie

### **3°) Administration**

- Avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État ;
- Nouvelle convention d'utilisation de la salle des sports du Collège Bernard CHOCHOY
- Présentation du Rapport d'activité 2024 de la CABBALR -

### **4°) Questions diverses**

**Sont présents** : Bertrand COCQ, Jean-Maurice LOUCHART, Jean-Pierre VERHANNEMAN, Maryline DISSAUX, Marjorie AMBLOT, Michel BOCQUILLON, Fanny COUVREUR, Sonia DERISBOURQUE, Yannick DUCROCQ et Christophe LEROY

**Absents excusés** : Benoit BARBIER donne procuration à Bertrand COCQ, Brigitte DUHAMEL donne procuration à Maryline DISSAUX, Maryse BOUTON donne procuration à Jean-Pierre VERHANNEMAN,

**Absents non excusés** : Maryline LAIGLE et Christophe THESSE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jean-Pierre VERHANNEMAN

La séance ouverte,

## 1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 09/04/2025.

## 2°) FINANCES

### A. Décision modificative n°1 : Amortissement des frais d'insertion

**Monsieur le Maire** expose au Conseil municipal que lorsqu'une collectivité engage des frais d'études et d'insertion, ceux-ci sont imputés sur un compte d'attente (203) et doivent être intégrés aux travaux (231).

Il est précisé qu'en cas de non-réalisation de travaux, la collectivité doit apurer ces études en les amortissant sur une durée maximale de 5 ans.

Pour permettre de prendre en compte ces dépenses, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6042 : Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	143.83 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>143.83 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	0.00 €	143.83 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>143.83 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>143.83 €</b>	<b>143.83 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-2803 : Amort. frais études, recherche et dév. et frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	143.83 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>143.83 €</b>
R-10222 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	143.83 €	0.00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>143.83 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>143.83 €</b>	<b>143.83 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Il demande également à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la durée d'amortissement appliquer aux frais d'études et d'insertion pour les travaux non réalisés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide d'accepter la décision modificative ci-dessus, de fixer la durée d'amortissement des frais d'études et d'insertion non suivis de réalisation à 5 ans et autoriser le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

### B. Décision modificative n°2 : Provisions pour dépréciations

Monsieur le Maire expose que par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code Générale des Collectivités Territoriales (CGCT) rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses.

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement ou d'une contestation sérieuse la créance doit être considérée comme douteuse (la valeur du titre émis est supérieure à celle attendue). La constitution de la provision se traduit par une écriture semi-budgétaire en dépenses au compte 681 « Dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants ».

Pour permettre ces écritures, il propose à son assemblée les ajustements budgétaires ci-dessous :

PROVISIONS POUR DEPRECATION

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6042 : Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	504.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>504.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	0.00 €	504.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>504.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>504.00 €</b>	<b>504.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-4962 : Dépréciations des comptes de débiteurs divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	504.00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>504.00 €</b>
R-10222 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	504.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>504.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>504.00 €</b>	<b>504.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide d'accepter la décision modificative ci-dessus et autoriser le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

## C. Attribution du Marché Travaux : Rénovation énergétique de la salle polyvalente

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de l'opération e rénovation énergétique de la salle polyvalente, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2131-1 et suivants du Code de la commande publique.

Un avis d'appel à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales le 15 novembre 2024

La date limite de remise des offres électroniques a été fixée au 17 décembre 2024 à 12h00.

Les prestations ont fait l'objet de 5 lots.

Les marchés de travaux de chaque lot sont conclus pour les besoins du marché.

Huit plis ont été déposés dans les délais, représentant neuf offres.

Les lots 2, 3 et 4 n'ont reçu qu'une offre.

Lors des réunions du 17 décembre 2024, des demandes de précisions du 23 décembre 2024 et du 25 mai 2025, au vu du rapport d'analyse des offres du Maître d'œuvre, les offres retenues sont :

Lots	Travaux	Entreprises proposées	Offres proposées € HT	Options retenues	Total	Estimation € HT
1	DOUBLAGES - FAUX PLAFONDS - MENUISERIES INTERIEURES et EXTERIEURES. - CARRELAGES - FAÏENCES	EURL VIVIEN	224 675,59		224 675,59 €	229 805,00
		TVA 20%			44 935,12 €	
		Total TTC			269 610,71 €	
2	PEINTURES	SARL VENEL	14 763,20	1 301,07	16 064,27 €	21 660,00
		TVA 20%			3 212,85 €	
		Total TTC			19 277,12 €	
3	ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR	EURL VIVIEN	37 195,00		37 195,00 €	36 110,00
		TVA 20%			7 439,00 €	
		Total TTC			44 634,00 €	
4	ELECTRICITE	LESOT	93 149,17	2 092,62	95 241,79 €	85 240,00
		TVA 20%			19 048,36 €	
		Total TTC			114 290,15 €	
5	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - RESEAU GAZ	BONNEL	100 718,00		100 718,00 €	118 010,00
		TVA 20%			20 143,60 €	
		Total TTC			120 861,60 €	
	TOTAL des travaux HT :		470 500,96	3 393,69	473 894,65	490 825,00
	TVA :				94 778,93	98 165,00
	TTC :				568 673,58	588 990,00

Après délibérations, le conseil municipal, approuve les offres retenues et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution des marchés.

## D. Demande de Fonds de Concours au titre de la préservation en eau

Afin de contribuer à répondre aux enjeux liés à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles et, notamment de l'eau, la Commune de NORRENT-FONTES souhaite faire l'acquisition de deux récupérateurs d'eau de pluie pour un usage extérieur (arrosage, nettoyage des outils, etc ...) et ainsi inciter les agents des services à maîtriser l'utilisation qui en est faite.

Le montant de ce projet s'élève à 10 386,26 € HT.

Pour permettre sa réalisation, la municipalité sollicite une aide financière de la Communauté d'Agglomération au titre du fonds de concours « Préservation en eau » selon le plan de financement ci-dessous :

Part communale : 5 193,13 € HT

Part de la CABBALR (FdC) : 5 193,13 € HT

Après délibérations, le conseil municipal, approuve le projet et le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y réfèrent.

## **E. Demande de subvention au Département dans le cadre des aides portant sur les travaux de lutte contre l'incendie – Fourniture et pose d'une bâche incendie**

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) est un élément du service public concourant à la sécurité que doit apporter au quotidien chaque commune aux citoyens.

La commune de NORRENT-FONTES envisage, au cours de l'année 2025, la pose d'une bâche incendie sur un terrain privé afin d'assurer la protection incendie de la GAEC du moulin de bois et ses alentours.

Dépenses : Fourniture et pose d'une réserve incendie souple de 120m3 : 6 373,35 € H.T

Le Conseil Départemental est susceptible d'apporter une aide financière à taux maximum d'intervention pour chaque dispositif de 40 % du montant HT des dépenses, avec un plafond de subvention de :

- 10 000€ par citerne

La commune peut donc espérer une subvention d'un montant maximum de 2 549,34 € HT €.

Le plan de financement des travaux correspondants serait par conséquent le suivant

- Subvention 2 549,34 €
- Autofinancement 3 824,01 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter au nom de la commune une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des aides portant sur les travaux de lutte contre l'incendie et arrête le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,

## **3°) ADMINISTRATION**

### **F. Avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'état**

Vu la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État du 25 novembre 2020 signée entre la Préfecture du Pas-de-Calais et la commune de NORRENT-FONTES ;

Cet avenant a pour objet de prendre en compte le changement de dispositif homologué de transmission par voie électronique des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État.

### **G. Nouvelle convention d'utilisation de la salle des sports du Collège Bernard CHOCHOY**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en début d'année 2026 la salle polyvalente va subir des travaux de rénovation énergétique.

Celle-ci sera fermée pour une période minimale de six mois.

Pour permettre la pratique des ateliers d'initiation multisports, proposées par la Communauté d'Agglomération, aux enfants de la commune, pendant cette période, il est nécessaire d'établir une convention tripartite entre le Département, le Collège et la commune.

**Locaux utilisés : Salle des sports du Collège « Éric STAVOT » + vestiaires en dehors des heures ou périodes scolaires et vacances scolaires**

**Période d'utilisation :** les mardis de 17h00 à 18h30 du 02/09/2025 au 11/07/2026 pour accueillir des enfants de 6 à 14 ans pour des ateliers d'initiation multisports.

Après lecture des termes de la convention, le Conseil municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## **H. Présentation du rapport d'activité 2024 de la CABBALR**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité pour l'année 2024 de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

Monsieur le Maire rappelle à son assemblée que ce rapport doit faire l'objet d'une présentation au Conseil Municipal.

Après cet exposé, le Conseil municipal prend acte de la transmission du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane pour l'année 2024.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 19h20**

**Le secrétaire,  
Jean-Pierre VERHANNEMAN**

**Le Maire  
Bertrand COCQ**

Handwritten signatures of Jean-Pierre Verhanneman and Bertrand Cocq are visible on the left and right sides of the stamp. The stamp itself is circular with the text "MAIRIE DE NORRENT-FONTES" around the top edge and "Pas-de-Calais" at the bottom. In the center of the stamp is a small illustration of a building.